

## AFGHANISTAN

**Dates des élections:** 6 au 15 avril 1988

### **But de la consultation**

Il s'agissait de pourvoir les sièges électifs du Parlement aux termes de la Constitution de novembre 1987\*.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement bicaméral de l'Afghanistan, l'Assemblée nationale, se compose du Conseil des Représentants et du Conseil des Sages. Les 234 représentants sont tous élus pour 5 ans au suffrage universel. Quant aux 128 sages, ils sont élus à raison de deux pour chacune des provinces du pays pour 5 ans; en outre, chaque conseil provincial en élit deux en son sein pour 3 ans; le tiers restant est nommé par le Président de la République pour trois ans, parmi «des personnalités qui se sont distinguées par leur culture, leur prestige ou pour des considérations nationales».

### **Système électoral**

Tous les citoyens afghans jouissent du droit de vote et sont éligibles à l'Assemblée nationale.

Les membres du Conseil des Représentants sont élus dans des circonscriptions de population égale.

### **Circonstances et déroulement de la consultation**

Les précédentes élections générales datent du renouvellement de l'ancien Parlement bicaméral en août/septembre 1969. Cet organe a été dissous en juillet 1973 après le renversement de la monarchie.

Conformément aux dispositions de la Constitution de novembre 1987, les dates du scrutin ont été arrêtées le 19 mars 1988. Tous les candidats à l'Assemblée nationale étaient membres du Front national de l'Afghanistan, organisation socio-politique qui regroupe des partis politiques, des organisations sociales et des membres admis à titre individuel dans ses rangs pour leur participation active dans les domaines social, politique et étatique, autour d'un programme commun. La principale formation politique est le Parti démocrate populaire d'Afghanistan (PDPA).

\* Voir section *Chronique électorale*, p. 6.

Le processus électoral a été marqué par la violence et boycotté par les rebelles (*Moujahidines*). Le 8 mai, la Commission électorale centrale a annoncé que des élections avaient eu lieu dans 184 des 234 circonscriptions relevant du Conseil des Représentants, la plupart des sièges non pourvus étant réservés à l'opposition (*Moujahidines* modérés) alors que, pour le Conseil des Sages, le bilan était de 51 circonscriptions votantes.

Le nouveau Parlement a été inauguré le 29 mai par le Président de la République Najibullah Ahmadzai qui a annoncé, à cette occasion, la dissolution du Conseil révolutionnaire qui assumait les pouvoirs législatifs depuis le coup d'Etat d'avril 1978. Nommé Premier Ministre trois jours auparavant par le Président, M. Mohammed Hassan Sharq a annoncé la composition du Conseil des Ministres le 7 juin.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin

Votants. . . . . 1 547 000 (environ)